



FGTE
CHEMINOTS

OSR FRANCE

NAO 2016 OSR FRANCE : LA CFDT RESTE SUR SA FAIM !

La première réunion de négociation s'est tenue ce vendredi 29 janvier 2016 à Tergnier en présence des organisations syndicales et de la direction représentée par le RRH et le directeur.

LA DIRECTION NOUS EXPLIQUE COMMENT NOUS PASSER DE NOS RENDICATIENS LÉGITIMES !

+ 13 ÈME MOIS ET PRIME QUALITÉ/SÉCURITÉ (Q/S)

Concernant notre demande principale de la suppression de la prime Q/S remplacée par un 13 ème mois, c'est sans grande surprise que la direction a refusé notre proposition pour les motifs suivants : « *le 13 ème mois serait appliqué à tous les salariés à la différence de la prime Q/S, les salariés ayant plus de 100% de la prime seraient pénalisés et il n'y aurait plus de différence entre les salariés investis ou non* ».

Soucieuse de l'égalité de traitement entre les salariés, la CFDT souhaite voir tous les bénéficiaires de cette prime être sur le même pied d'égalité, investis ou non. Ce 13 ème mois aurait néanmoins permis, à l'ensemble des salariés d'OSR France de bénéficier d'une mesure financière importante.

La direction propose cependant une clarification des critères d'attribution de la prime Q/S en la divisant en **4 critères à savoir : la présence, la sécurité, la souplesse et l'appréciation des managers.**

Sans rentrer dans les détails pour le moment, les critères de souplesse et d'appréciation des managers ne peuvent pas être un motif de minoration à l'inverse de la présence et de la sécurité.

La CFDT ne peut qu'être d'accord sur le fait de « *rajouter un peu d'empathie* » –selon le terme choisi par le directeur-, mais **nous demandons néanmoins une réévaluation du montant de cette prime qui n'a pas bougé depuis sa mise en place.**

 CFDT Cheminots Officiel

 @cfdtcheminots

CFDT CHEMINOTS
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR
75019 PARIS
TÉL : 01 56 41 56 70

E-MAIL :
CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG

+ PRIMES RHR ET JOURNÉE LONGUE

Au sujet des RHR et notamment des RHR « longs », la direction refuse l'attribution d'un panier supplémentaire ou de la création d'un palier de la prime RHR de 25€ actuellement. Par ce refus, elle propose notamment de travailler sur la redondance de ces services, enfin elle veut éviter de créer un écart salarial supplémentaire entre les agents concernés par ces RHR et les autres.

Ce sujet rejoint celui de **la prime de journée >10h**, la direction rejette également cette demande et souhaite qu'il y ait **un vrai travail sur la planification**. La CFDT entend cette proposition et sera très attentive aux améliorations qui seront apportées aux agents. Dans le cas contraire, nous ne manquerons pas de remettre sur la table nos revendications.

+ PANIERS « HPTF »

Enfin concernant la clarification de l'attribution des paniers « HPTF » à 8€80 lors d'un service comprenant un RHR, le directeur a bien confirmé ce qu'une grande majorité des agents avaient compris, à savoir que :

deux paniers « HPTF » sont bien attribués quand deux services encadrent un RHR.

1 service = 1 panier, 1 RHR = 1 panier.

Cette mesure sera désormais écrite noir sur blanc pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté.

REJOINS
LA CFDT
POUR FAIRE ABOUTIR
TES REVENDICATIONS

VISITEZ le nouveau site CFDT Cheminots sur www.cfdtcheminots.org



CONDUCTEURS DE TRAINS

LA FGAAC-CFDT EST UN SYNDICAT DE PROGRES AU SERVICE DE SES ADHERENTS



FGAAC-CFDT Officiel



@FGAACCFDT



FGAAC-CFDT Officiel

FGAAC-CFDT
20, RUE LUCIEN SAMPAIX
75010 PARIS

TÉL : 01 40 18 44 40

E-MAIL :

FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

REJOINS
LA FGAAC-CFDT
POUR FAIRE ABOUTIR
TES REVENDICATIONS

+ PRIME DE POLYVALENCE :

La CFDT avait demandé que la prime de polyvalence soit modifiée afin d'attribuer une prime de 10€ au service qui serait bien plus équitable de ce qui se fait actuellement.

Parce qu'aujourd'hui un conducteur polyvalent qui fait 8 services polyvalents a 250€ brut, quand celui qui fait 30 services reste à 250€ brut et un autre 7 est le dindon de la farce !

La direction refuse cette proposition en prétextant « la lourdeur de mise en place », mais est néanmoins d'accord de la proposition de SUD RAIL de

lisser cette prime au mois en maintenant toutefois le nombre de 8 services minimum et sans en modifier le montant.

Pour la CFDT, sans réévaluation du montant, nous ne voyons pas l'intérêt de signer un accord qui ne changera rien au final pour l'agent.

Nous sommes néanmoins satisfaits que les GMG polyvalents puissent enfin bénéficier de cette prime.

+ ACCORD DE PARTICIPATION :

La direction a décidé également de ne pas s'entendre sur notre demande de révision de l'accord de participation estimant que cela pourrait faire plus de mal que du bien.

La CFDT pense néanmoins que cet accord se doit d'évoluer dans le futur

A CE NIVEAU DE LA NÉGOCIATION, TOUT N'EST PAS NÉGATIF !

+ PRIME D'ANCIENNETÉ RÉÉVALUÉE.

La CFDT se montre satisfaite de l'entente trouvée pour la prime d'ancienneté de **8 ans qui passera de 2% à 4%**, la direction propose même **un palier à 6 ans de 2,5%** que nous acceptons.

+ EXPÉRIENCE DES GMG ENFIN PRISE EN COMPTE

La CFDT avait demandé **que l'expérience de 3 ans des GMG soit reconnue au même titre que les conducteurs et les OFS** par une prime de 60%,

la direction propose 2% du salaire de GMG ce qui équivaut à 40€ environ.

+ PRIME DE MOBILITÉ CLARIFIÉE

Enfin la direction a clarifié **le critère d'attribution de la prime de mobilité**, cette prime est versée à l'employé qui accepte une mobilité à l'initiative de l'employeur.

Le montant est de 1000€ brut avant l'installation et 1000€ brut après installation de l'agent.

+ TEMPS DE TRAVAIL : PS À 6H APRÈS 2 SEMAINES DE CONGÉS

Pour la partie aménagement du temps de travail, **la CFDT avait proposé une heure minimale de PS à 6h du matin en retour de congés,**

la direction est d'accord pour cette mesure dans le cas où l'agent ait pris un minimum de 2 semaines de congés.

+ TEMPS DE TRAVAIL : ON TEND VERS DES PLANNINGS À 3 SEMAINES !

Pour terminer, la CFDT avait revendiqué une planification des RP sur 1 mois.

Pour la direction il semble compliqué de faire un planning complet à 2 semaines puis un « squelette » de planning avec juste les repos et aucun service autour,

la direction propose donc de travailler sur l'attribution d'un planning complet sur 3 semaines.

A la CFDT, nous estimons qu'avec une bonne partie des trains circulant de façon régulière, **la planification est largement capable de proposer de meilleurs plannings aux agents.**

VISITEZ le nouveau site FGAAC-CFDT sur www.fgaac-cfdt.fr

NOTRE ANALYSE :



FGTE
CHEMINOTS

OSR FRANCE

La balle est maintenant dans le camp de la direction et nous attendons des propositions qui sauront satisfaire un minimum les salariés.

Nous estimons qu'une mesure importante doit intervenir et si ce n'est pas au travers d'un 13eme mois, pourquoi ne pas **revoir le système des heures supplémentaires par exemple.**

Enfin, la direction a interrogé les OS sur l'absence de revendication concernant les primes de changement de service, la CFDT est tout à fait ouverte à discuter de ce sujet à condition que cela se fasse sur la base du VOLONTARIAT

Enfin pour terminer, un petit mot pour la réponse de nos amis de SUD RAIL, une réponse qui ne nous a pas surpris, nous assumons totalement nos propos car nous ne sommes pas là pour faire de la polémique inutile et nous avons le monopole de rien du tout. Nous laissons l'ensemble des salariés être seuls juges de l'état d'esprit et des réelles motivations qui animent ce syndicat.



NÉGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA BRANCHE FERROVIAIRE !

Comme vous le savez, cette année est celle de la création de la branche ferroviaire et de sa Convention Collective Nationale.

Même si les premières discussions ont commencé depuis plus de 2 ans, **2016 sera l'année des négociations sur l'organisation et le temps de travail, chapitre très important pour le quotidien de tous les travailleurs du rail.**

Le ministère a annoncé transmettre aux OS le décret socle qui régira les bases du temps de travail de la branche pour la mi-février. L'ensemble des syndicats souhaite néanmoins que ce décret socle soit réellement concerté comme le prévoit la loi, et non imposé par le gouvernement.

La version finale étant prévue pour la mi-mars, il sera « peut-être » voire « sûrement » **nécessaire que tous les cheminots, y compris ceux des entreprises ferroviaires privées agissent par la grève** pour faire pression sur le patronat et le gouvernement, tout au long du processus engagé. À l'issue de ce temps, les discussions sur le chapitre « Temps de travail » auront 3 mois pour finaliser un texte qui régira la branche ferroviaire pour des décennies.

En parallèle de l'avancement des travaux de la CMP (instance de concertation pour mise en place de la CCN), toutes les entreprises ferroviaires devront négocier leur propre accord d'entreprise, qui ne saurait être inférieur à l'accord de branche.

La fin des négociations de ce chapitre de la CCN étant prévue pour le 1er juillet 2016, nous avons 5 mois pour définir notre avenir et nos conditions de travail ! Il est à noter que le fruit des négociations doit être validé par l'État puis étendu à toutes les Entreprises Ferroviaires de la branche, **pour une application au 1er janvier 2017.**

Ainsi pour la CFDT, les fondamentaux de cette nouvelle réglementation doivent être les mêmes pour les cheminots du GPF et des Entreprises privées, le but étant bien entendu de combattre le dumping social entretenu par les employeurs.

Bien entendu, pour la CFDT et de la FGAAC-CFDT, la base de négociation reste le RH0077.

Cette convention collective doit avant toute chose permettre le développement du ferroviaire (Fret et Voyageurs) sans remettre en cause les conditions de travail des Agents, quelle que soit l'entreprise à laquelle ils appartiennent.

Même si certains employeurs voient dans l'ouverture à la concurrence une opportunité de développer un nouveau business, il ne faut pas qu'ils perdent de vue que dans le ferroviaire la sécurité est primordiale.

2016 sera donc l'année de nombreuses modifications dans le quotidien des travailleurs du rail.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT seront encore plus vigilants sur ces évolutions et n'hésiteront pas à dénoncer les agissements des diverses directions qui profiteraient de ces transformations pour accroître la productivité au détriment des conditions de travail et des effectifs.

Plus que jamais, nous serons à vos côtés pour défendre notre métier qui sera mis à rude épreuve cette année.

 CFDT Cheminots Officiel

 @cfdtcheminots

CFDT CHEMINOTS
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR
75019 PARIS
TÉL : 01 56 41 56 70

E-MAIL :
CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG

REJOINS
LA CFDT
POUR FAIRE ABOUTIR
TES REVENDICATIONS

VISITEZ le nouveau site CFDT Cheminots sur www.cfdtcheminots.org